



MAI23N23

RURALE

attitude

Vermifugation des bovins

C'est si simple de mieux traiter avec le protocole 4-12 pour vos génisses au pré

Pour concilier protection de son troupeau et maintien de l'efficacité des traitements, avec un coût raisonnable et sans trop de contraintes, le laboratoire Boehringer Ingelheim revisite l'organisation des interventions antiparasitaires. Dorénavant, il conseille de traiter les animaux en première année de pâturage, à deux reprises, 4 et 12 semaines après la mise à l'herbe, et éventuellement les deuxièmes années selon la conduite au pâturage et les traitements réalisés l'année précédente.

Les strongles gastro-intestinaux, les strongles respiratoires, la grande et la petite douve sont des parasites qui, s'ils infestent l'organisme des ruminants, entraînent des répercussions sur leur croissance, leur production laitière, leur santé. Et ce, avant même que des manifestations cliniques ne soient observables. En cas de charge parasitaire élevée, différents symptômes donnent l'alerte : poils rêches, anémie, diarrhée, diminution de l'état général, toux...

Les parasites impactent économiquement les élevages, notamment chez les bovins qui pâturent. Les infestations peuvent être endiguées par l'administration de vermifuges, et une conduite adaptée au pâturage. Traiter tous les animaux de son troupeau, par conviction ou facilité, au-delà du coût que cela représente, augmente les risques d'émergence de résistances au médicament. À l'inverse, l'absence d'intervention est risquée pour la santé du cheptel et sa productivité.



Intervenir 4 et 12 semaines après la mise à l'herbe

Le laboratoire Boehringer Ingelheim propose une nouvelle approche pour protéger durablement les Bovins encore non immunisés ou naïfs au pâturage. « Il est nécessaire d'envisager une autre approche que le traitement systématique de tous les animaux, pour concilier efficacité de la protection et mise en place de l'immunité, tout en limitant le coût et le risque d'émergence de résistances », prévient Jean-Marc Le Mer, responsable technique ruminants Boehringer Ingelheim Santé Animale.

C'est dans cette optique qu'est mis en place le protocole 4-12, qui consiste en une prise en charge cantonnée aux animaux n'ayant pas encore développé leur immunité contre les strongles digestifs. Ainsi, l'administration du vermifuge ne concerne que les jeunes bovins qui vont sortir pour la première



Deux chiffres à retenir
4 et 12,
pour autant de semaines après la mise
à l'herbe des génisses au bout desquelles
il faut leur administrer le vermifuge.

fois au pré. Ils sont alors traités deux fois : à 4 puis 12 semaines après leur mise à l'herbe.

Favoriser la mise en place du système immunitaire

Pendant 4 semaines, à partir de l'entrée en pâture, les jeunes bovins seront en contact avec des larves L3 trans-hivernales, celles qui auront survécu aux conditions de l'hiver. Cette première rencontre va initier la mise en place de l'immunité chez la génisse contre les parasites gastro-intestinaux. La faune coprophage, auxiliaire avéré de la lutte contre les strongles digestifs, qui connaît une forte activité en mars-avril, est aussi respectée. Au bout de 4 semaines, la vermifugation va limiter la charge parasitaire de l'animal tout en permettant que se poursuive l'acquisition d'immunité. Ce laps de temps permet, en plus, de maintenir une population refuge, indemne de résistances, dans la prairie car le traitement intervient une semaine après l'excrétion fécale des œufs de la 1^{ère} génération.

Douze semaines après la mise à l'herbe, un second vermifuge est administré pour limiter la charge parasitaire des jeunes bovins après l'épisode dit de recyclage¹ de printemps. Ce deuxième traitement contribue de même à réduire l'excrétion fécale d'œufs dans les bouses, donc le parasitisme des pâtures. Il limite également les fortes réinfestations, à l'automne, à la faveur d'un retour des pluies après une sécheresse.

Selon les traitements réalisés en première année de pâture, la conduite des prairies et les conditions météorologiques, ce protocole pourra être également réalisé chez les... les animaux en deuxième année de pâture.

Source : 1. Recyclage : On entend par recyclage la succession de cycles parasitaires des strongles digestifs (phase interne chez les jeunes bovins naïfs et phase externe sur la pâture) donnant naissance à de nouvelles générations de parasites qui vont s'accumuler sur les pâtures et chez les animaux en l'absence de traitement.

FR-BOV-0170-2021- Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS – 03/2022
crédit photo : Boehringer Ingelheim Animal Health France